



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

épidémies

Question écrite n° 3240

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les risques épidémiques. La France n'est pas à l'abri de crises sanitaires de grande ampleur. L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPESCT) vient de rendre un rapport sur les risques épidémiques, qui demeurent un problème majeur de santé publique à l'échelon de la planète. Les maladies infectieuses sont responsables d'un tiers de la mortalité observée annuellement. L'apparition du sida et l'épidémie d'hépatite C considérable que nous connaissons ont conduit à une prise de conscience du risque épidémique. Le rapport susmentionné propose que des contrats associant l'État et les collectivités locales doivent être mis en place pour préparer la gestion des crises sanitaires majeures. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette recommandation.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3240

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 août 2007, page 5254

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)